

AFFAIRE N°14 - Cession à la Commune d'une portion de terrain par la Société MEDIM pour l'aménagement du chemin Lory.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

L'aménagement du chemin Lory les Hauts a nécessité l'utilisation d'une superficie de 273 m2 environ appartenant à la Société MEDIM.

Cette dernière a consenti à céder gratuitement ces 273 m2.

En conséquence, je vous demande, Mesdames et Messieurs, d'entériner l'acceptation de ces 273 m2.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE.

Vu

Saint-Denis, le 21 juillet 1975

Pour le Préfet.

Le Secrétaire Général

Signé: J. P. PROUST

Par copie certifiée conforme

Le Directeur des Finances et des Collectivités Locales

P. GIANNI.